

# Décisions de Limitation et d'Arrêt des Thérapeutiques Actives (LATA) : élaboration et formalisation

Avec dix ans de recul sur le contentieux des décisions de limitation et d'arrêt des thérapeutiques actives (la très fameuse affaire Lambert a commencé en 2013), une grille de lecture est désormais disponible sur les attentes juridiques relatives à la notion d'obstination déraisonnable, la recherche de volonté du patient, les attendus de la procédure collégiale et de la décision médicale qui en émerge. La formation proposée vise à fournir ces éléments, principalement dans un objectif de qualité des soins et de transparence des procédures, secondairement dans un objectif de prévention du contentieux.

**Date :** Jeudi 8 février 2024 de 9h30 à 13h

**Durée :** 3.50 heures

## Profils des apprenants

- Médecins, personnel paramédical, personnels de direction, juristes praticiens.

## Prérequis

- Pas de prérequis.

## Accessibilité et délais d'accès

**Handicap :** Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr).

**Délai d'accès :** 2 jours

## Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2023 : 89%

## Objectifs pédagogiques

- Savoir utiliser la grille de lecture pédagogique des étapes de cette décision, de la première réflexion sur la nature des soins à envisager, à l'annonce aux proches
- Connaître, à travers les solutions contentieuses déjà disponibles, les pièges à éviter, les difficultés à anticiper et les postures conservatoires qu'il faut parfois adopter

## Contenu de la formation

- I. Les contours de la décision LATA
  - A. Identification de la décision à prendre : limitation ou arrêt
  - B. Définition de l'obstination déraisonnable
- II. L'élaboration de la décision LATA
  - A. Recherche de la volonté du patient
  - B. Procédure collégiale
  - C. Décision individuelle
- III. L'annonce de la décision
  - A. Eléments non juridiques
  - B. Information sur les contestations possibles

## Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Didier SEBAN - [dseban@seban-avocat.fr](mailto:dseban@seban-avocat.fr)
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - [adeganis@seban-avocat.fr](mailto:adeganis@seban-avocat.fr)
- Référent handicap : Mélanie MARCHAND - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Responsable pédagogique : Mélanie MARCHAND - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Responsable des réclamations : Mélanie MARCHAND - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Intervenante : Caroline LANTERO, Avocate associée de SEBAN AUVERGNE – [clantero@seban-auvergne.fr](mailto:clantero@seban-auvergne.fr)

## Moyens pédagogiques et techniques

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

## Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Quiz
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé

**Prix** : 525.00 € HT / participant, soit 630.00 € TTC / participant

(Pour toute demande INTRA, merci de nous contacter pour un devis sur-mesure : [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr))

*Programme créé le 30 octobre 2023 - Version 5 du 16 janvier 2024*